

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Valor
Aisne

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS
MÉNAGERS DE L'AISNE



TRANSFERT



TRI



COMPOSTAGE



STOCKAGE ET
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

www.valoraisne.fr



Cette année 2020 a mis en évidence l'importance du service public de gestion des déchets et restera placée sous le signe de l'adaptabilité dont nous avons dû faire preuve pour faire face à la pandémie de la COVID-19 et aux confinements successifs. Dès le mois de mars, nous avons mis tout en œuvre pour garantir la continuité du service public.

Suite aux annonces gouvernementales et avec l'accord du Préfet, j'ai pris la décision difficile mais nécessaire de suspendre l'activité de nos deux centres de tri afin de protéger la santé de nos agents et leurs familles puisqu'il était dans un premier temps impossible de garantir les règles de distanciation sociale en cabine de tri et de fournir les équipements de protection individuelle en nombre suffisant. Le redémarrage des sites dans de bonnes conditions a été possible un mois après leur fermeture grâce à un travail collaboratif de tous les instants du Syndicat avec ses collectivités adhérentes et les services de l'État. Les performances sur la collecte des emballages et papiers recyclables s'en trouvent impactées puisque nous avons malheureusement été contraints d'évacuer les tonnes ne pouvant pas être triées. L'activité des quais de transfert a été maintenue sur toute la période.

L'ensemble des déchetteries de nos collectivités adhérentes ont également dû fermer et leur réouverture s'est faite progressivement à partir de la mi-mai, avec certaines adaptations comme l'accès sur rendez-vous. Côté traitement, la continuité du service a pu être assurée.

Enfin, cette crise sanitaire sans précédent a nécessité la réorganisation du travail pour les équipes administratives avec la mise en place du télétravail et d'un système de visioconférence.

J'en profite donc pour remercier l'ensemble des agents pour leur mobilisation et leur implication ayant permis le maintien d'un service public de qualité.

2020 est également marquée par l'installation, dans ce contexte particulier, du comité syndical avec de nouveaux élus représentatifs de tous les EPCI membres, suite au renouvellement général des conseils municipaux. Élu en octobre pour un nouveau mandat à la tête de Valor'Aisne, je remercie mes collègues pour cette marque de confiance et mesure l'importance des défis à relever pour les prochaines années.

En effet, dans le cadre de cette nouvelle mandature, nous aurons à travailler sur plusieurs sujets importants : déploiement de l'extension des consignes de tri, tri à la source des biodéchets, limitation du recours au stockage... avec l'objectif d'une maîtrise de nos coûts malgré les augmentations croissantes de la taxe générale sur les activités polluantes.

Le travail sur la matière organique a débuté au mois de novembre avec le lancement d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique.

Éric Delhaye
Président de Valor'Aisne

04 > 12 PRÉSENTATION

- Le service public de traitement des déchets ménagers
- Un fonctionnement démocratique
- Les adhérents
- Évènements marquants
- Chiffres clés 2020
- Évolution des tonnages de déchets ménagers traités par Valor'Aisne
- Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne
- Le processus de traitement

12 > 13 PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Prévention des déchets
- Engagement en faveur de l'Économie Circulaire
- Sensibilisation du grand public
- Visites des centres de tri
- Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)
- Accompagnement d'artisans du territoire dans le cadre du dispositif « TPE/PME, gagnantes sur tous les coûts »
- Organisation d'une formation mutualisée au remplissage de la matrice des coûts en partenariat avec l'ADEME Hauts-de-France
- Une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois

14 > 16 TRI

- La collecte par les intercommunalités
- Un maillage de centres de tri
- Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain
- Le centre de tri d'Urvillers
- Les performances de tri des papiers et emballages hors verre
- Comparaison nationale
- La valorisation matière

17 COMPOSTAGE

- Le compostage des déchets organiques
- L'installation de compostage de Laon-Leuilly
- L'installation de compostage de Pommiers
- Les débouchés pour le compost
- Le service aux habitants

18 > 20 DÉCHETTERIES

- Fermeture des déchetteries
- Traitement des flux de déchetteries
- Un réseau de 43 déchetteries
- Organisation
- Bilan 2020
- Changement d'opérateurs de collecte et de traitement Eco-Mobilier
- Collecte événementielle d'amiante sur le département

21 TRANSFERT

- Le transfert des déchets
- Les tonnages transférés

22 > 25 ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

- La valorisation énergétique
- Le stockage
- Unité de valorisation énergétique de Maubeuge
- Unité de valorisation énergétique de Saint-Saulve
- L'écocentre la Tuilerie
- Valorisation de l'énergie produite sur l'écocentre
- La quantité de déchets résiduels
- Comparaison nationale
- Écocentre à Grisolles
- Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries
- Poursuite de la démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)
- Reprise de la réflexion sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries
- Réflexion autour de la gestion des déchets verts sur le département
- Extension des consignes de tri

26 > 25 RESSOURCES HUMAINES

- L'équipe
- Contrats aidés

26 > 31 FINANCES

- Les dépenses
- Les recettes
- Mode de calcul de la contribution

PRÉSENTATION

LE SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Créé le 1^{er} janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, Valor'Aisne, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers: transfert, tri, compostage et stockage. Au 31 décembre 2020, il couvre 96 % de la population totale de l'Aisne, soit environ 531 000 habitants.

UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Les collectivités qui adhèrent à Valor'Aisne transfèrent leur compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence collecte est conservée. Des délégués désignés dans chaque collectivité se réunissent périodiquement en Comité Syndical pour examiner les projets et établir les grandes orientations à suivre.

PRÉSIDENT

Éric Delhaye

COMITÉ SYNDICAL

15 collectivités membres, 5 réunions en 2020, 67 titulaires et 67 suppléants

BUREAU

5 réunions en 2020, 15 membres dont 7 vice-présidents

7 COMMISSIONS

- Commission Économie Circulaire - Communication
- Commission Traitement des flux de déchetteries
- Commission Valorisation Matière et Organique
- Commission Transport et Transfert
- Commission Traitement des déchets résiduels de porte-à-porte
- Commission Coopérations territoriales
- Commission Finances

À la suite des élections municipales et du renouvellement consécutif de ses 67 délégués, le nouveau Comité Syndical a élu Eric Delhaye à la présidence de Valor'Aisne, lors de sa séance d'installation, le 16 octobre 2020.



Françoise Champenois
7^e Vice-Présidente
Commission Finances

Dominique Ignaszak
2^e Vice-Président
Commission Traitement des flux de déchetterie

Jean-Paul Renaux
1^{er} Vice-Président
Commission Économie Circulaire - Communication

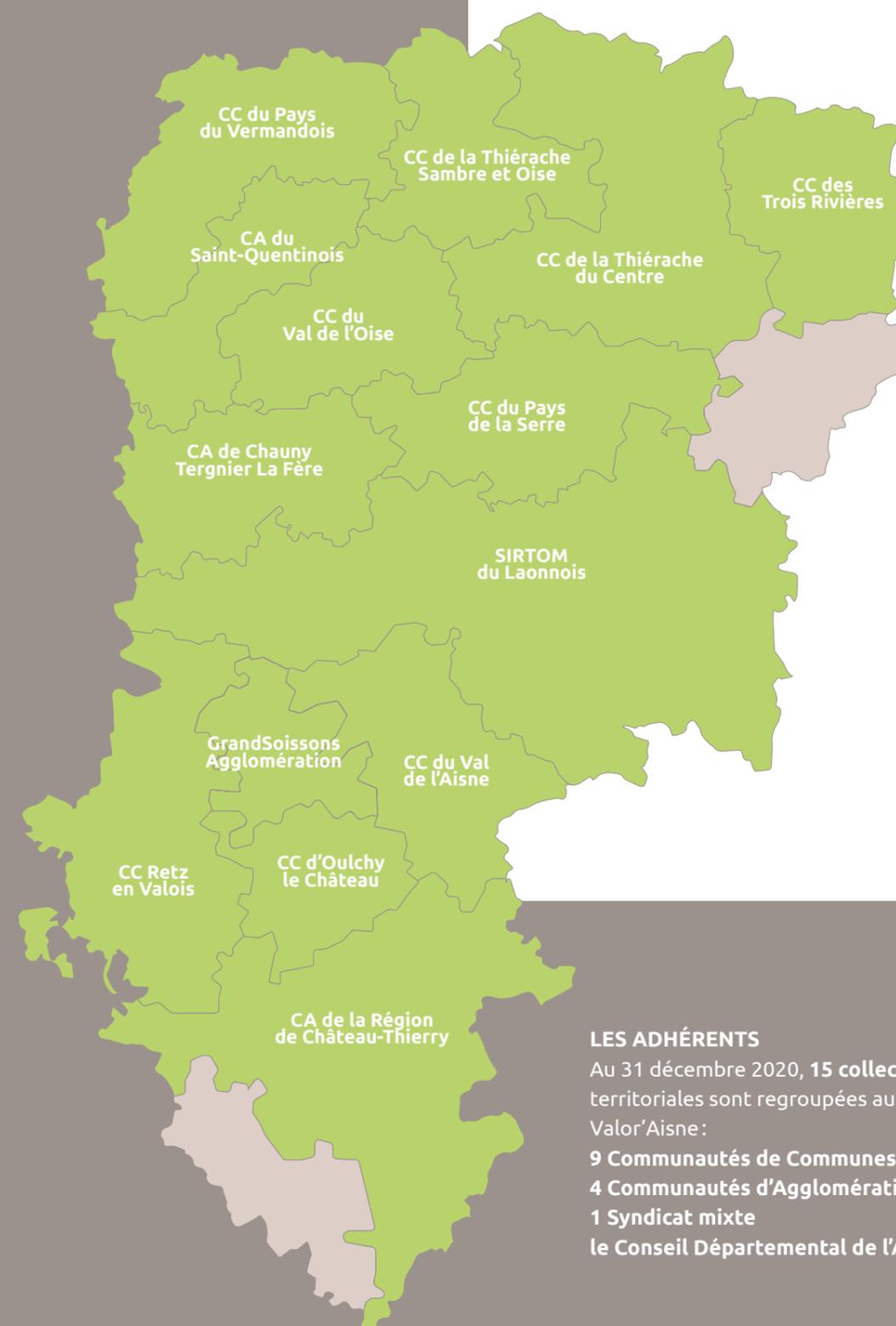
Claude Jacquin
5^e Vice-Président
Commission Traitement des déchets résiduels collectés en porte à porte

Marc Couteau
4^e Vice-Président
Commission Transport et Transfert

Éric Delhaye
Président

Jean-Marc Weber
3^e Vice-Président
Commission Valorisation matière et organique

Carole Ribeiro
6^e Vice-Présidente
Commission Coopérations Territoriales



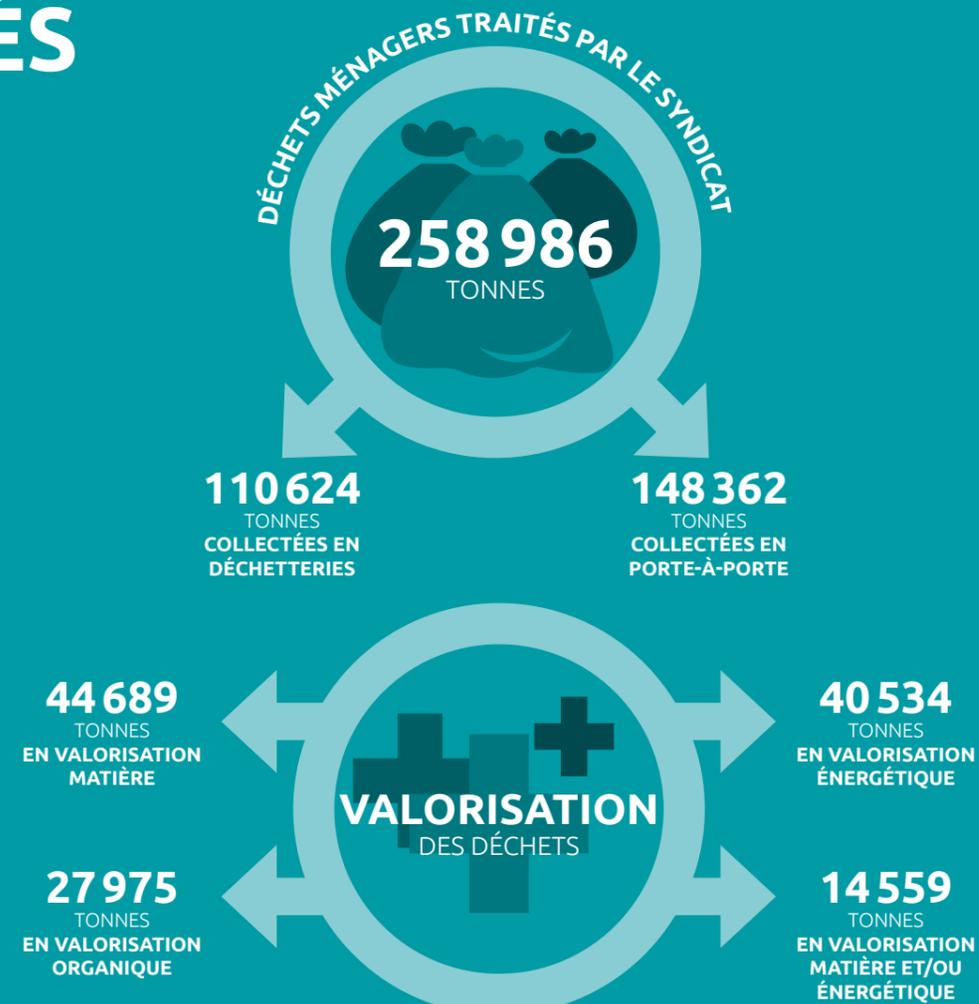
LES ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2020, 15 collectivités territoriales sont regroupées au sein de Valor'Aisne :

- 9 Communautés de Communes
- 4 Communautés d'Agglomération
- 1 Syndicat mixte
- le Conseil Départemental de l'Aisne

CC: Communauté de Communes
CA: Communauté d'Agglomération
Territoires couverts par Valor'Aisne
CC n'adhérant pas à Valor'Aisne

CHIFFRES CLÉS



131 228
TONNES
STOCKÉES

133
AGENTS
PERMANENTS

15
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ADHÉRENTES

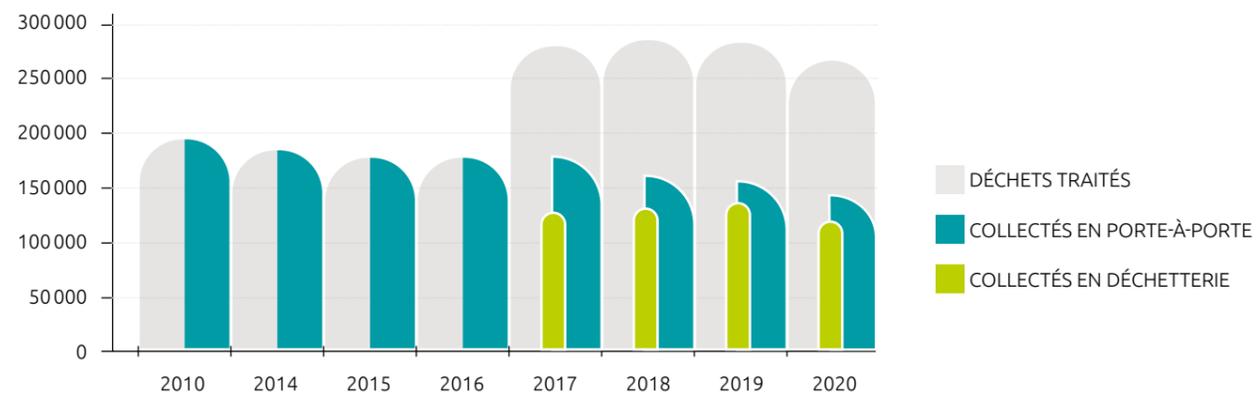
731
VISITEURS
SUR NOS
INSTALLATIONS

46,04 €ht
EN MOYENNE PAR
HABITANT POUR LE
TRAITEMENT DES
DÉCHETS MÉNAGERS

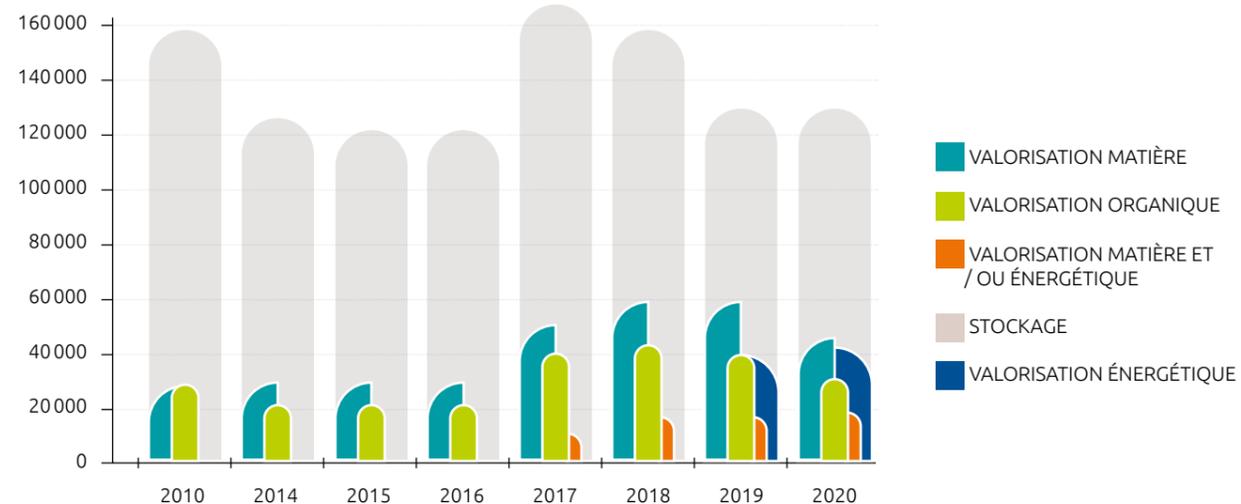
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS



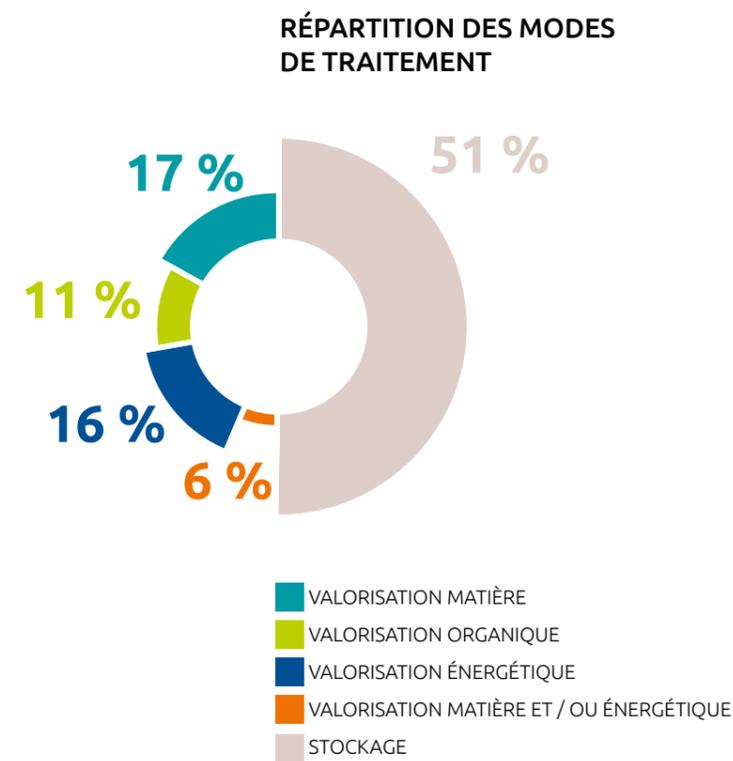
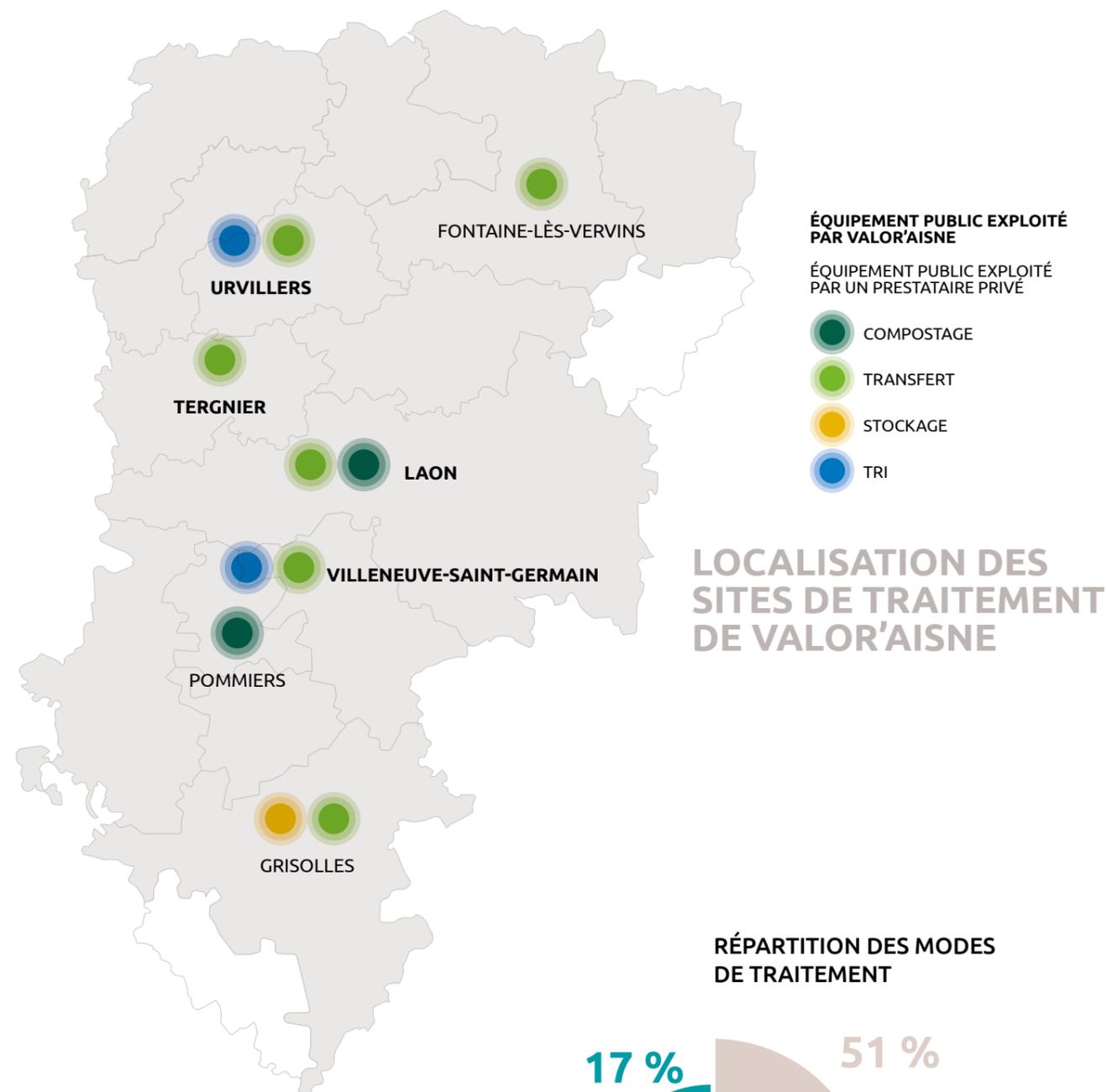
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS PAR VALOR' AISNE



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR TYPE DE COLLECTE (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS STOCKÉS OU VALORISÉS (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)



En 2020, les tonnages de déchets traités par le Syndicat ont diminué de 6,2 %.

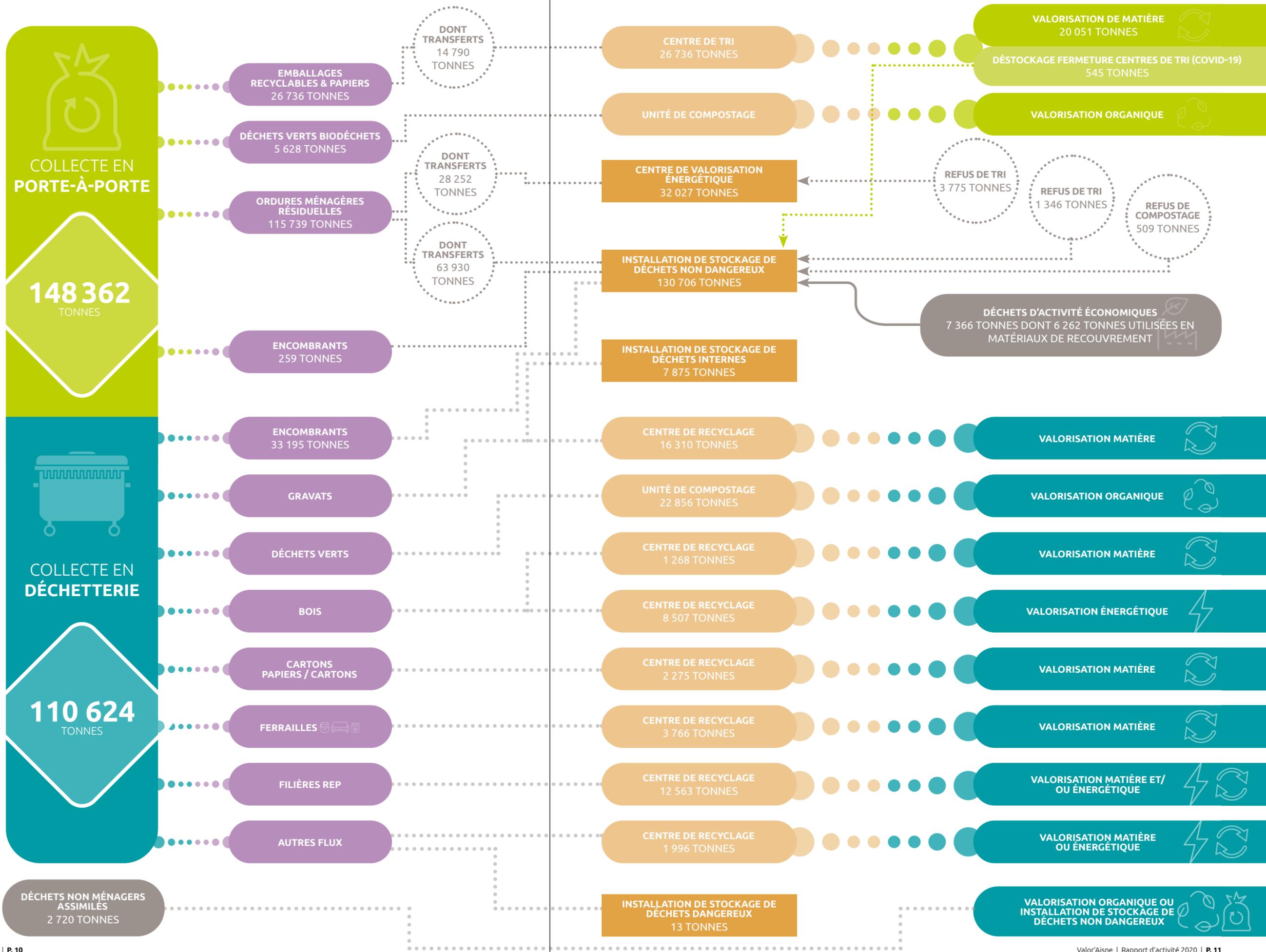
La plus grande diminution porte sur les déchets collectés en déchetteries (- 13 %) mais l'évolution des tonnages réceptionnés et traités entre 2019 et 2020 reste à relativiser du fait de l'impact non réellement mesurable de la crise sanitaire.

On notera également une baisse de la valorisation matière (-15,7 %) et organique (- 25,1 %), essentiellement due à la fermeture des centres de tri et des déchetteries pendant la crise de la COVID-19.

STRUCTURES INTERCOMMUNALES MEMBRES

DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE DE VALOR'AINSE :

258 986 TONNES



PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », voilà la meilleure définition de ce qu'est la prévention des déchets également appelée la réduction des déchets, plus parlant pour le grand public. La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 impose aux collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets de mettre en place des politiques de réduction de la production de déchets. Collectivement, l'objectif est de diminuer les tonnages de déchets ménagers de 10 % entre 2010 et 2020.

Lors de diverses manifestations et lors des visites organisées sur ses installations de traitement, Valor'Aisne sensibilise le grand public à la prévention des déchets.

Engagement en faveur de l'Économie Circulaire

Depuis janvier 2018, Valor'Aisne s'est engagé aux côtés de l'ADEME dans un programme d'actions trisannuel visant à développer l'économie circulaire sur le territoire axonais : le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC). Ce projet, basé sur une approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens/services) et de changer les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Sensibilisation du grand public

Valor'Aisne fait de la pédagogie l'un des principaux leviers d'actions pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets. Cette année, de nombreuses animations prévues ont dû être annulées à cause du contexte sanitaire (rallye culturel et citoyen à Tergnier, journées des jeunes footballeurs avec

le District Aisne Football, forum zéro déchet, foire expo à Villers-Cotterêts...)

Les actions de sensibilisation du Syndicat auprès du grand public ont donc été fortement restreintes, avec la seule participation à l'évènement « Nos quartiers d'été » organisé par la ville de Tergnier.

Visites des centres de tri

Les visites des centres de tri de Ville-neuve-Saint-Germain et d'Urvillers sont gratuites et organisées sur réservation. En 2020, les visites n'ont pu être organisées que sur une période réduite de l'année (environ 3 mois), permettant la sensibilisation de 731 personnes sur l'ensemble de nos installations.



Les visites reprendront lorsque les conditions sanitaires permettront d'accueillir les visiteurs dans les meilleures dispositions sur site (utilisation de la salle de communication et du parcours pédagogique à Urvillers...). Ces visites sont essentielles pour sensibiliser tous les usagers à l'importance du respect des consignes de tri.

Les demandes de visites sont à adresser à visites@valoraisne.fr



Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)

Retenu par l'ADEME nationale pour expérimenter la méthodologie ConcerTO, Valor'Aisne porte cette démarche de concertation à l'échelle du département afin de promouvoir une cohérence territoriale d'offres et de besoins autour des flux de matières organiques.

La concertation a débuté au mois de novembre 2020 et a rassemblé plus de 70 acteurs d'horizons différents (collectivités territoriales, acteurs institutionnels, exploitants de méthaniseurs privés et agricoles, GRDF, industriels, gros producteurs...) pour les premiers échanges. Les résultats du diagnostic préalable ont été présentés lors de cette assemblée et ont permis de dégager 4 groupes de travail thématiques pour l'année 2021.

Accompagnement d'artisans du territoire dans le cadre du dispositif « TPE/PME, gagnantes sur tous les coûts »

Afin de sensibiliser les entreprises du territoire autour des enjeux environnementaux, le Syndicat en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, accompagne des artisans en engageant une démarche d'analyse de leurs pratiques sur les aspects : énergie, matière, eau et déchets. Les premières entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif en 2020 avec la proposition d'un plan d'actions personnalisé et chiffré.

Organisation d'une formation mutualisée au remplissage de la matrice des coûts en partenariat avec l'ADEME Hauts-de-France

Afin d'avoir une meilleure connaissance des coûts de gestion des déchets sur le département de l'Aisne, Valor'Aisne, en partenariat avec l'ADEME Hauts-de-France a proposé à ses collectivités adhérentes la formation à la méthode Compta-Coût. Avec cette initiative, ce sont désormais 81 % des collectivités qui utilisent cet outil pour le suivi de leurs coûts de gestion du service déchets.

Une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois

Dans le cadre du CODEC, Valor'Aisne, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, accompagne la zone d'activités du Champ du Roy dans une démarche d'EIT. Des entretiens individuels ont été menés sur la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020 avec l'ensemble des entreprises intéressées.

Ceux-ci ont permis d'identifier et d'étudier les pistes de synergies de mutualisation et de substitution à mettre en œuvre (gestion des déchets, services, ateliers d'échanges, formations...) à l'échelle de la zone. Les résultats de l'étude ont été présentés aux entreprises au mois d'octobre.



LE TRI

La collecte par les intercommunalités

La collecte est assurée dans l'Aisne par les communautés de communes ou d'agglomération et un syndicat mixte.

Les structures de collecte offrent aux usagers des outils de précollecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire) pour leur permettre de trier des déchets recyclables. La collecte en bac est majoritairement utilisée dans le département.

Une partie des déchets issus de la consommation courante est recyclable. Pour entrer dans un processus de recyclage, ils doivent être collectés séparément des déchets résiduels. Le premier geste commence dans les foyers axonais qui trient leurs emballages et leurs papiers grâce aux sacs ou bacs de collecte mis à disposition par leur EPCI de collecte. Après avoir été collectés par ces derniers, les déchets recyclables sont dirigés vers des centres de tri. À l'intérieur de ces centres, tous les matériaux sont séparés par type : les papiers, les emballages en carton, les emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium. Mis en balles, ces déchets retrouvent une seconde vie en tant que matière première secondaire qui sera incorporée dans de nouveaux objets du quotidien : pulls polaires, intérieurs de voiture, outillages, emballages...

Un maillage de centres de tri

Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers.

CARTE DES CENTRES DE TRI UTILISÉS PAR VALOR' AISNE



ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT (en kg par habitant traité)

ANNÉE	RATIO (kg par habitant traité)
2010	51,3
2020	50,2

Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain

Ce centre de tri créé par le SIVOM de la région de Soissons auquel a succédé la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en 2000, a été mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par effet d'adhésion au Syndicat. Ce site a subi en 2007 une extension et des modernisations pour accueillir les déchets recyclables des collectivités du sud de l'Aisne. Il est dimensionné pour traiter environ 10 000 tonnes par an en deux postes. 6 432 tonnes y ont été triées en 2020, en 1 poste.



Le centre de tri d'Urvillers

Ce site a ouvert fin mars 2015 avec une équipe de tri. Après une période de réglages, le centre est passé à une organisation avec deux équipes le 31 août pour atteindre fin 2015 un fonctionnement courant. D'une capacité de 28 000 tonnes, il accueille les déchets recyclables de près de 400 000 habitants et a trié 19 274 tonnes en 2020. 74 personnes y travaillent.

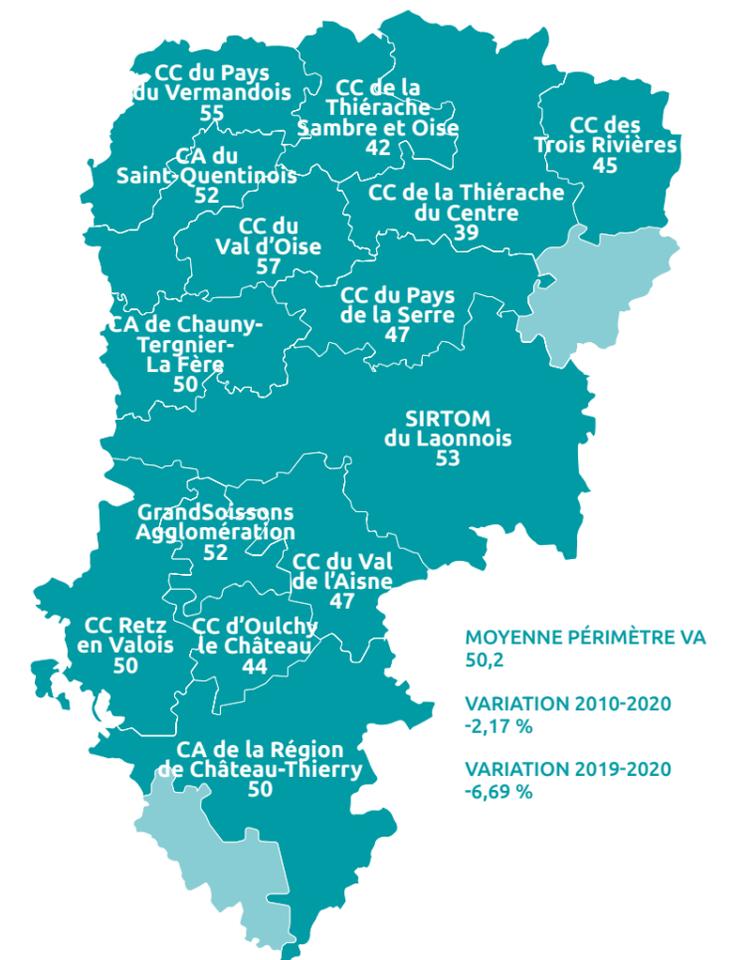
Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'en réduire la pénibilité : traitement acoustique de la cabine de tri, installation de ventilations individuelles pour préserver les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle a par ailleurs été privilégiée.



Les performances de tri des papiers et emballages hors verre

La performance de tri moyenne sur le périmètre de Valor'Aisne a régulièrement augmenté depuis 2010 mais revient à un niveau plus bas en 2020 du fait de la crise sanitaire pour atteindre 50,2 kg/habitant/an. Elle varie cependant selon les collectivités : de 39 à 61 kg/habitant et est en régression par rapport à 2019 (- 6,7 %).

Les déchets collectés séparément qui arrivent en centre de tri ne sont pas tous recyclables, il y a des erreurs de tri que l'on appelle des refus. Ces refus sont séparés pour être envoyés en stockage et en valorisation énergétique.



Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2013) montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an.

La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an pour l'année 2013.

La valorisation matière

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière.

Selon les matériaux, les processus diffèrent :

- Les aciers et les aluminiums sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.

- Dans les centres de tri, les bouteilles et les flacons en plastique sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondues et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.

- Les vieux papiers sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.

- Pour les cartons et cartonnettes, la technique de recyclage est la même que celle du papier.

- Les briques alimentaires sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

MATÉRIAUX	TONNAGES	REPRENEURS	DEVENIR
 ACIER	1 182	Suez	Produits en acier 
 ALUMINIUM	69	Suez	Pièces en aluminium 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	253	Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
 CARTONS CARTONNETTES	7 776	Saica	Cartons 
 PLASTIQUES PET	2 095	Valorplast	Produits en plastique 
 PLASTIQUES PEHD	724	Valorplast	
 PAPIERS	4 414	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés 
 GROS DE MAGASIN	3 209	Saica, Compagnie des Matières Premières et Cotrev	Cartons 

LE COMPOSTAGE

Le compostage des déchets organiques

Le compostage est un processus biologique, les matières organiques se décomposent via l'action de micro-organismes (bactéries, champignons, ...) et de macro-organismes (lombrics, insectes, ...) pour être transformées en amendement organique stabilisé. Les matières organiques biodégradables sont les déchets verts (tontes de gazons, tailles de haies, feuilles...) et les biodéchets constitués des déchets putrescibles comme les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café... Le compost produit a une valeur agronomique intéressante pour les sols. Il peut être utilisé pour le potager, la pelouse, etc., chez les particuliers et dans les champs par les agriculteurs.

Valor'Aisne exploite deux plateformes de compostage, une en régie à Leuilly, près de Laon et l'autre en prestation à Pommiers, près de Soissons. Pour traiter l'ensemble des déchets organiques collectés en porte-à-porte ou en déchetteries par les collectivités adhérentes, Valor'Aisne travaille avec des sites à proximité du département. Les tonnages de déchets verts traités ont diminué de 26 % par rapport à 2019.

28 484 tonnes de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchetteries ont été compostées en 2020 dont 25 % sur les sites de Valor'Aisne.

L'installation de compostage de Laon-Leuilly

La plateforme de compostage de Laon est autorisée pour traiter 8 000 tonnes de déchets par an. Elle accueille une partie des déchets végétaux et des biodéchets du SIRTOM du Laonnois et mobilise 2 agents. 3 520 tonnes ont été compostées en 2020.



L'installation de compostage de Pommiers

Le centre de compostage de Pommiers est piloté par Valor'Aisne et exploité en coordination avec deux entreprises prestataires Veolia et BNE. Il ne traite que les déchets végétaux qui sont broyés par campagne et criblés (depuis juillet 2015). 3 568 tonnes issues du territoire de GrandSoissons Agglomération ont été compostées en 2020.



Les débouchés pour le compost

La valorisation agricole : Les composts issus des deux sites de Valor'Aisne sont analysés par lot. Ils sont conformes à la norme française sur les amendements organiques (NF U44-051) et/ou sur les supports de culture (NF U44-551) et peuvent donc être utilisés en agriculture.

Le service aux habitants

Une partie du compost produit à Laon est mise à disposition des habitants dans les déchetteries du SIRTOM du Laonnois.



LES DÉCHETTERIES

Fermeture des déchetteries

Face à la pandémie de la COVID-19, l'ensemble des déchetteries du territoire ont été fermées entre mi-mars et mi-mai. La réouverture s'est faite progressivement avec la mise en place de mesures et d'aménagements spécifiques pour assurer un fonctionnement efficace et garantir le respect des gestes barrières pour les personnels comme pour les usagers.

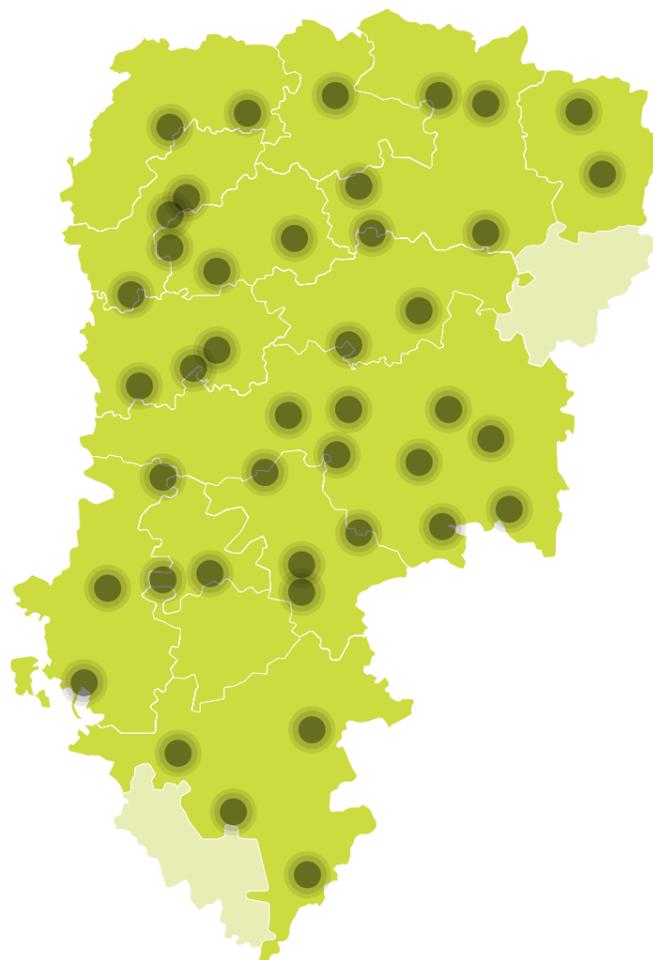
Certaines conditions d'accès (prise de rendez-vous, limitation du nombre de personnes sur site...) ont disparu progressivement les mois suivant la reprise d'activité.

Traitement des flux de déchetteries

L'année 2020 a été marquée par la chute du prix de revente des fibreux. L'instabilité de la filière de valorisation des papiers/cartons est liée à une baisse de la demande globale de la matière, amplifiée par la fermeture des frontières et la crise sanitaire. Au 1^{er} janvier, le prix de reprise des fibreux est passé de 30 €/t à 0,00 €/t la tonne en prix plancher.

Malgré ce prix plancher fixé à 0,00 €/t et la pression autour de la filière, des recettes ont été perçues et reversées aux collectivités, avec une moyenne semestrielle comprise entre 24 et 28 €/t pour les papiers/cartons et entre 32 et 38 €/t pour les cartons.

UN RÉSEAU DE 43 DÉCHETTERIES SUR LE TERRITOIRE



ORGANISATION

COMPÉTENCE COLLECTIVITÉ



DÉCHETTERIE

Accueil et orientation des usagers
Choix des flux acceptés
Conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...)

COMPÉTENCE VA



TRANSPORT

Acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement (et transfert éventuel)



TRAITEMENT

Valorisation matière, organique et énergétique
Élimination

Bilan 2020 les mois suivant la reprise d'activité

FLUX DE DÉCHETS	NOMBRE DE DÉCHETTERIES COLLECTANT LE FLUX	MODE DE TRAITEMENT	INSTALLATION ET LIEU DE TRAITEMENT	QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2020 (EN T)	COÛT OU RECETTE DE TRAITEMENT MUTUALISÉ (EN € HT/T)
Déchets Verts	43	Valorisation organique	02, 59, 60, 62	22 856 tonnes	22 €/ht/t
Gravats	43	Valorisation en matériaux de voiries ou matériaux site ou Stockage	02, 59, 60	24 185 tonnes	0,50 €/ht/t 6 €/ht/t
Encombrants	43	Stockage	02, 59, 60	33 195 tonnes	85 €/ht/t (TGAP incluse)
Bois	41	Valorisation énergétique ou valorisation matière	02, 08, 59, 60	9 775 tonnes	35 €/ht/t
Souches	6	Valorisation organique	02	131 tonnes	35 €/ht/t
DDS Hors Filière REP	43	Valorisation matière et/ou valorisation énergétique	02, 91	405 tonnes	de 310 à 1 328 €/ht/t
Huiles de Vidange	43	Valorisation matière	62, 76	180 tonnes	31 €/ht/t
Huiles Alimentaires	43	Valorisation matière	80, 94, Belgique	9 tonnes	- €/ht/t
Plâtre	21	Valorisation matière	02, 51, 59	810 tonnes	63 €/ht/t
Amiante	1 en collecte mensuelle et 2 en collectes événementielles (1 à 2 fois par an)	Stockage	80	13 tonnes	90 €/ht/t
Autres	Variable	Valorisation matière	Suivant type de flux à traiter	403 tonnes	Suivant type de flux à traiter
Ferrailles	43	Valorisation matière	02, 51	3 766 tonnes	100 €/ht/t
Cartons / papiers-cartons	43	Valorisation matière	02, 60	2 275 tonnes	- €/ht/t
Batteries	42	Valorisation matière	02, 51, 91	56 tonnes	380 €/ht/t
Radiographies	39	Valorisation matière	28, 60, 91	Non connu	Non concerné
Cartouches d'encre	41	Valorisation matière	44, 69	Non connu	Non concerné
Capsules de machines à café	28	Valorisation matière	51, Pays Bas	Non connu	Non concerné

FLUX DE DÉCHETS	NOMBRE DE DÉCHETTERIES COLLECTANT LE FLUX	MODE DE TRAITEMENT	ECO-ORGANISME AGRÉÉ	INSTALLATION ET LIEU DE TRAITEMENT	QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2020 (EN T)
DEA Déchets d'Éléments d'Ameublement	39	Valorisation matière et énergétique	Eco-Mobilier	02, 60, 51	7931 tonnes
DDS Déchets Diffus Spécifiques	40	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS	60	435 tonnes
Pneus	38	Valorisation matière et énergétique	Aliapur	60	405 tonnes
Lampes et Néons	43	Valorisation matière	Ocad3e/ Ecosystem	59, 10, Belgique	12 tonnes
Piles et Accumulateurs	43	Valorisation matière	Corepile	60	22 tonnes
DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	21	Valorisation énergétique	DASTRI	59	3 tonnes
DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	43	Valorisation matière et énergétique	Ocad3e / Ecosystem	59, 95, 28	3756 tonnes

Changement d'opérateurs de collecte et de traitement Eco-Mobilier

Depuis le 1^{er} janvier, Eco-Mobilier a renouvelé son marché opérationnel de logistique et de traitement pour les meubles usagés. Ainsi, ce sont désormais 4 opérateurs différents qui assurent ces prestations sur le département de l'Aisne, ce qui a permis d'optimiser et d'améliorer le fonctionnement de la filière.

La répartition des déchetteries entre les différents prestataires est assurée par Eco-Mobilier.

Collecte événementielle d'amiante sur le département

Suite à des demandes d'usagers, le SIRTOM du Laonnois et GrandSoissons Agglomération ont expérimenté en 2019 des collectes ponctuelles d'amiante en déchetteries. Face au succès de ces premières opérations, les deux collectivités ont souhaité reconduire le dispositif. En 2020, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a également testé la mise en place de collectes événementielles sur plusieurs de ses déchetteries.

Afin de pouvoir répondre au mieux à ces nouvelles sollicitations, le Syndicat s'est doté au 1^{er} janvier 2020 d'un marché de gestion des déchets amiantés permettant leur conditionnement, transport et traitement. Ce nouveau service permet également de gérer les non-conformités présentes dans les apports ou les dépôts sauvages retrouvés en déchetteries.

LE TRANSFERT

Le transfert des déchets

Le principe est simple, il s'agit de limiter le déplacement des camions de collecte (capacité de 9 tonnes d'OMr en moyenne) en vidant leur chargement dans de plus grands camions (capacité de 25 tonnes d'OMr en moyenne). Les centres de transfert sont donc positionnés entre la production des déchets (collectivités) et les sites de traitement lorsque ceux-ci sont éloignés.

Les chargements des camions de collecte sont séparés en fonction des flux (OMr et recyclables) afin d'être acheminés vers l'unité de traitement appropriée. Les quais de transfert maillent l'ensemble du département. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales. En 2020, 6 sites de transfert ont été utilisés.

Les tonnages transférés

En 2020, ont bénéficié du transfert :

- 72 % des déchets triés, soit 14 790 tonnes
- 80 % des OMr éliminés, soit 92 182 tonnes
- 100 % des refus de tri, soit 5 121 tonnes



ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

La valorisation énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une partie des ordures ménagères résiduelles (OMr) du territoire ainsi que les refus de tri du site d'Urvillers sont envoyés en unités de valorisation énergétique (UVE) à Maubeuge et Saint-Saulve.

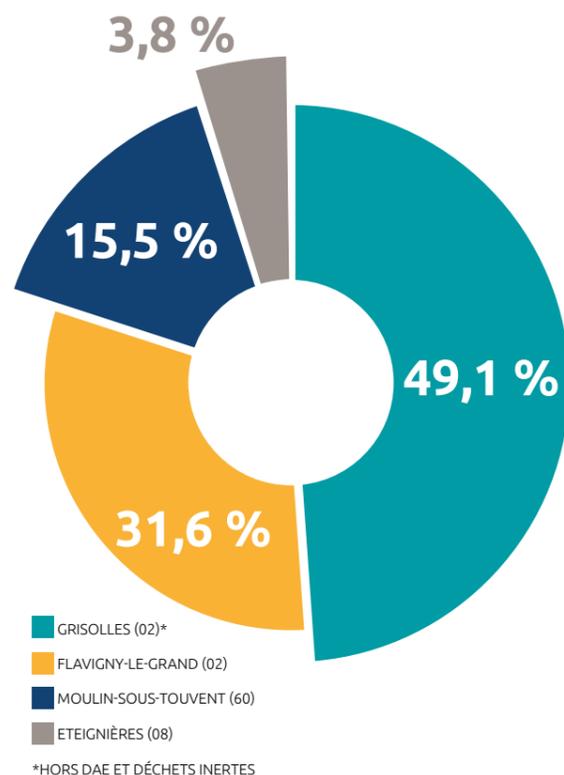
L'incinération des déchets permet de produire de la chaleur et de l'électricité (alimentation des réseaux de chauffage urbain et vente de l'énergie électrique à EDF). Ainsi, en 2020, ce sont 31 386 tonnes d'OMr et de refus de tri qui ont été valorisées énergétiquement.

Le stockage

L'élimination des OMr restantes est effectuée dans des Installations de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD).

Outre les OMr, les refus de tri (centre de Villeneuve Saint-Germain) et de compostage ainsi que les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchetteries sont également dirigés vers cette filière de traitement. Valor'Aisne utilise son site situé à Grisolles, l'écocentre La Tuilerie (géré en prestation par Valnor) et a recours à plusieurs sites privés.

RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS 2020



L'écocentre la Tuilerie

Ouvert depuis 2010, l'écocentre la Tuilerie à Grisolles accueille les déchets ménagers résiduels du département. Ces déchets, à savoir OMr, refus, encombrants et déchets d'activités économiques (DAE) sont stockés dans des alvéoles. Celles-ci sont étanchéifiées par une barrière passive (impermeabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Les alvéoles sont dimensionnées pour accueillir 80 000 tonnes de déchets soit l'équivalent d'une année d'exploitation.

60 792 tonnes ont été enfouies en 2020, DAE compris. En supplément, 6 262 tonnes de déchets issus de l'industrie papetière ont été utilisées cette année pour réaliser les couvertures hebdomadaires sur l'alvéole en cours d'exploitation à l'écocentre. Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz.

Valorisation de l'énergie produite sur l'écocentre

Le biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations alimente un moteur de type groupe électrogène depuis septembre 2014. Auparavant, une chaudière avait été mise en place fin 2011. Elle était utilisée pour réchauffer les lixiviats et maintenir l'activité bactérienne du bassin de stockage notamment en hiver. Elle apportait par ailleurs la chaleur nécessaire à l'installation d'évaporation Cogébiome.

Désormais, c'est essentiellement le moteur de production électrique qui assure cette fonction, par cogénération (productions conjointes d'électricité et de chaleur). En parallèle, 1 924 MWh électriques ont été fournis au réseau EDF, soit l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité de près de 450 foyers.

La quantité de déchets résiduels

La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 226 kg/habitant/an en 2020.

Les ratios d'OMr varient de 156 à 276 kg/habitant suivant les collectivités.

GRAPHIQUE ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT (en kg par habitant traité)

ANNÉE	DÉCHETS ENFOUIS (OMr) (kg par habitant traité)
2010	251
2020	226,2

Si l'on ajoute les refus de tri, pour considérer l'ensemble des déchets stockés hors encombrants, les Axonais ont produit en moyenne 236 kg/habitant en 2020.

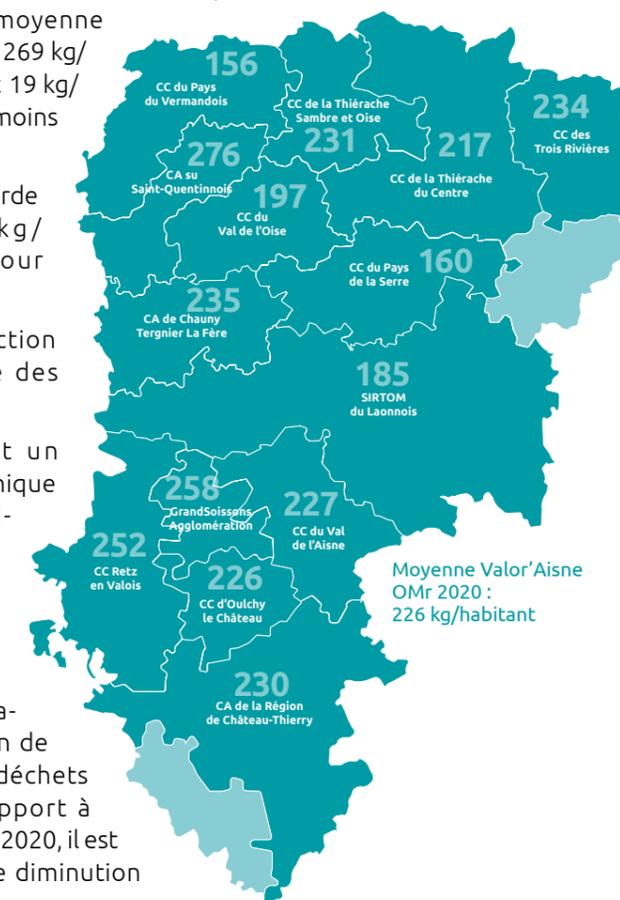
Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2012) montrent une baisse de la production d'OMr, la moyenne nationale est de 269 kg/habitant/an, soit 19 kg/habitant/an de moins qu'en 2010.

La moyenne picarde est de 261 kg/habitant/an pour l'année 2012.

Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

Cet indice est un indicateur technique relatif au traitement des déchets calculé conformément au décret n° 2015-1827. Il permet d'évaluer la réduction de la quantité de déchets enfouis par rapport à l'année 2010. En 2020, il est de 65,5 soit une diminution de 34,5 %.



Écocentre à Grisolles

Les travaux de construction des casiers qui seront exploités en mode bioréacteur se poursuivront. Ils seront complétés par l'installation d'une alimentation électrique sur la zone de stockage des déchets permettant le pompage et la remise en circulation des lixiviats pour ces casiers. Jusqu'ici les besoins étaient limités et l'utilisation de groupe électrogène d'appoint suffisait à répondre à la demande, ce qui ne sera plus le cas avec ce nouveau mode d'exploitation.

En 2021, un état des lieux de la qualité de l'air autour du site sera réalisé grâce à une étude de type bio-indicateurs. Certains végétaux comme les mousses ou les lichens sont capables d'assimiler des éléments présents dans l'air ambiant, et leur accumulation permet de donner une information sur l'état général de la qualité de l'air, par comparaison à des standards établis par retour d'expérience. Ces méthodes de biosurveillance sont développées depuis une vingtaine d'années et font référence au niveau européen.

À l'écocentre, le choix des stations de prélèvements des végétaux se fera en fonction des vents dominants, de la proximité des habitations, des milieux présents... Le protocole de l'étude sera validé par la commission de suivi du site.

Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries

Initialement prévue au printemps 2020 mais reportée suite à la fermeture des déchetteries pendant la crise sanitaire, la campagne de caractérisation des bennes d'encombrants issues de certaines déchetteries du département se déroulera au printemps 2021.

Des échantillons seront prélevés puis triés en différentes catégories. Cette analyse permettra d'évaluer la composition des encombrants à travers de profils de déchetteries définis en fonction de plusieurs critères (population, type d'habitat, flux acceptés...). Ces résultats permettront d'identifier les fractions potentiellement valorisables qui peuvent être extraites des déchets collectés en déchetteries et qui sont actuellement envoyées en installation de stockage de déchets non dangereux.

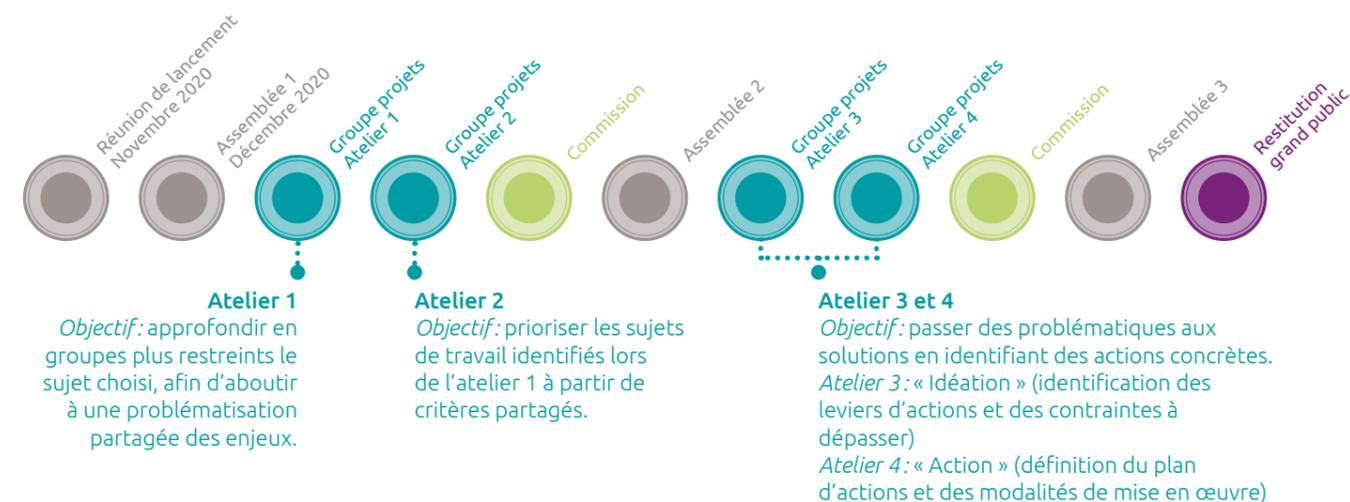


Poursuite de la démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)

Débutée à l'automne 2020, cette démarche réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la filière (collectivités, industries agro-alimentaires, entreprises de gestion des déchets, chambres consulaires...) permettra de co-construire ensemble une gestion durable de la matière organique.

En 2021, la mise en place d'ateliers thématiques débutera pour travailler autour des solutions opérationnelles qui pourront être mises en œuvre sur le département.

←.....12 À 18 MOIS.....→



Reprise de la réflexion sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries

Déjà envisagée par le passé, la possibilité d'assurer le transport des flux de déchetteries de nos adhérents jusqu'aux exutoires de traitement sera de nouveau étudiée en 2021.

Ce service de transport intégrerait notamment la mise à disposition des contenants et des bennes, le transit, le transfert et le compactage des déchets.

Réflexion autour de la gestion des déchets verts sur le département

Le traitement des déchets verts du département repose sur l'utilisation de plateformes publiques et privées. Depuis quelques années, on constate une raréfaction des plateformes privées due à plusieurs cessations d'activité. Avec cette tendance et dans le cadre du renouvellement des prochains marchés, une étude sur l'organisation de la gestion de ce flux sera menée en 2021.

Extension des consignes de tri

Décalés d'une année, les travaux de modernisation de nos centres de tri à l'extension des consignes de tri débuteront en 2021. L'adaptation du centre d'Urvillers aura lieu à l'été 2021 afin qu'il soit opérationnel au moment du lancement des nouvelles consignes auprès des habitants en septembre.

Parallèlement à la réalisation des travaux, un groupe de travail dédié à la communication autour du projet sera mis en place avec nos collectivités adhérentes afin d'harmoniser les messages délivrés sur le département et de concevoir les différents supports d'information et sensibilisation. Cette cohésion et cette concertation seront indispensables pour la réussite de ce projet à enjeu.

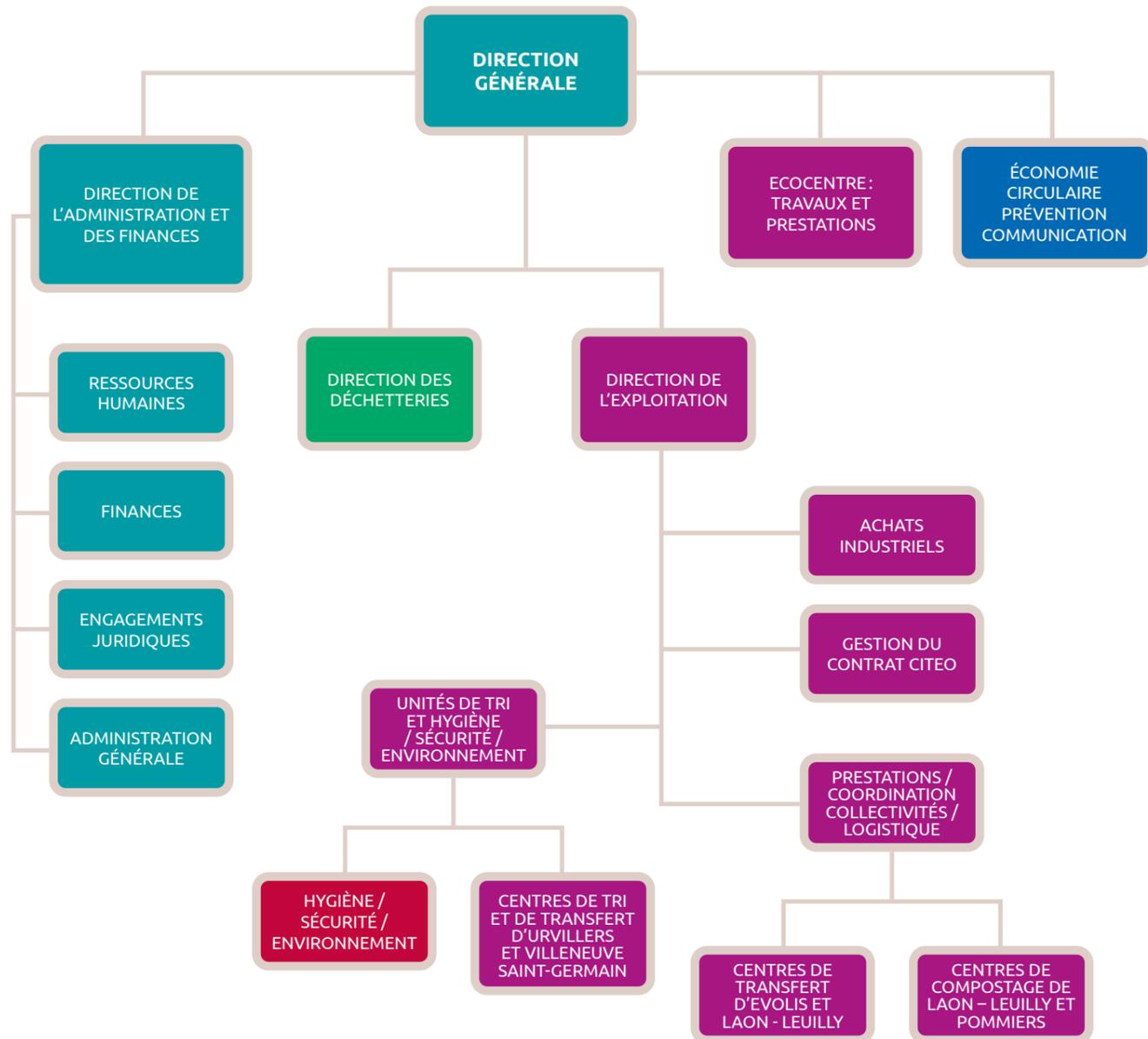
RESSOURCES HUMAINES

L'équipe

En 2020, Valor'Aisne comptait 133 agents permanents répartis entre les sites de Laon, d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain. Les différentes tâches à effectuer pour la bonne marche du Syndicat sont très variées, passant des métiers de trieurs, caristes, agents de pont-bascule, chauffeurs..., aux

métiers administratifs tels que comptables, chargés des ressources humaines, chargés de mission, assistantes, encadrants...

Tous les agents de Valor'Aisne œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité pour le traitement des déchets des ménages axonais.

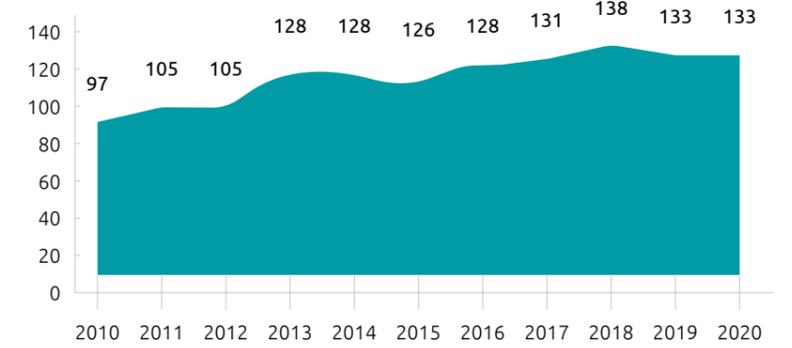


Contrats aidés

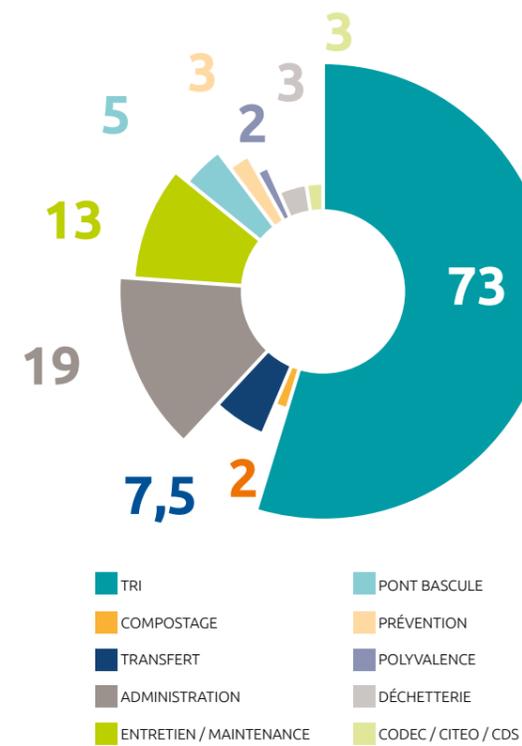
Valor'Aisne met en œuvre une politique d'insertion professionnelle.

Le recrutement d'agents en contrat aidé permet de professionnaliser à plus long terme des agents rencontrant des difficultés pour trouver du travail. Ces agents bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de formations.

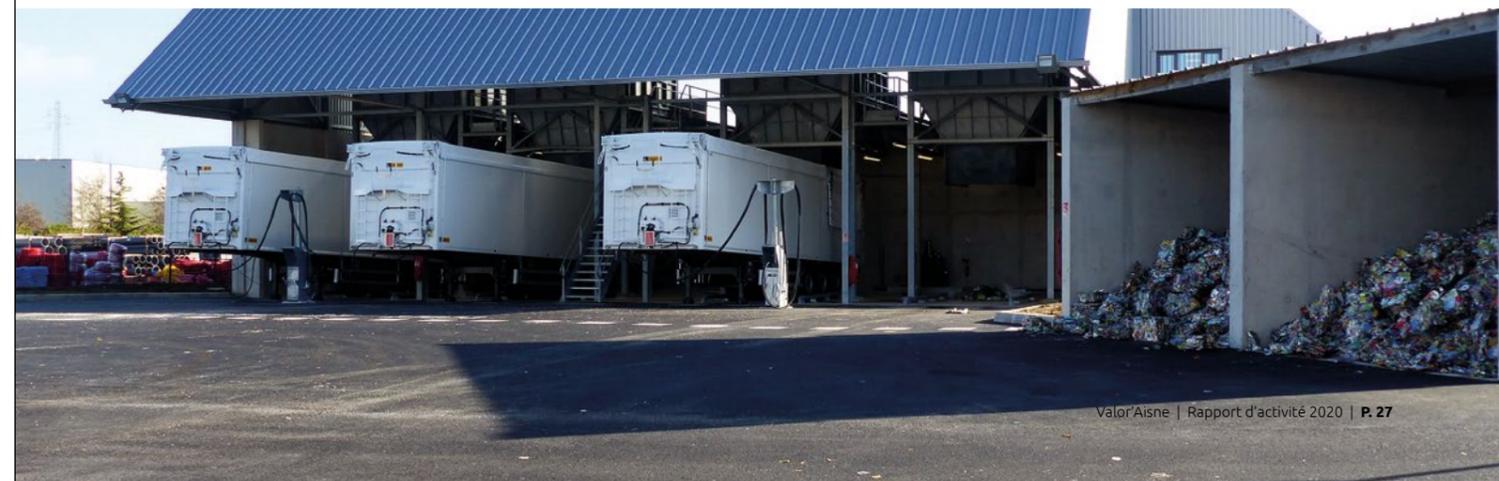
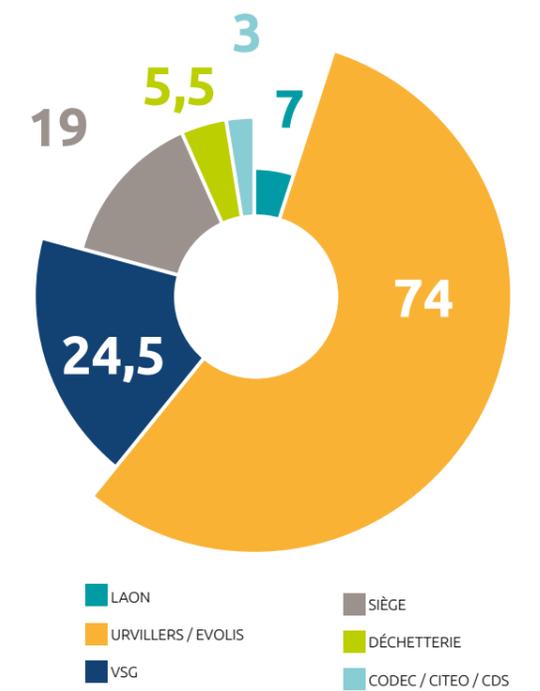
Sur les 167 contrats aidés recrutés entre 2003 et 2020, 41 ont été intégrés à l'équipe à la fin de leur contrat (soit 24,5 %).



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2020 PAR TYPE DE POSTE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2020 PAR SITE



FINANCES

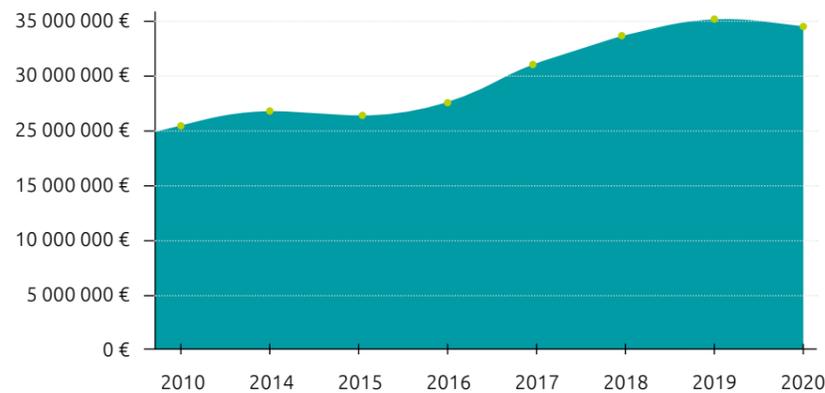
Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement représentent 28 764 581 € HT en 2020, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2019. 70 % des dépenses sont liées aux charges d'exploita-

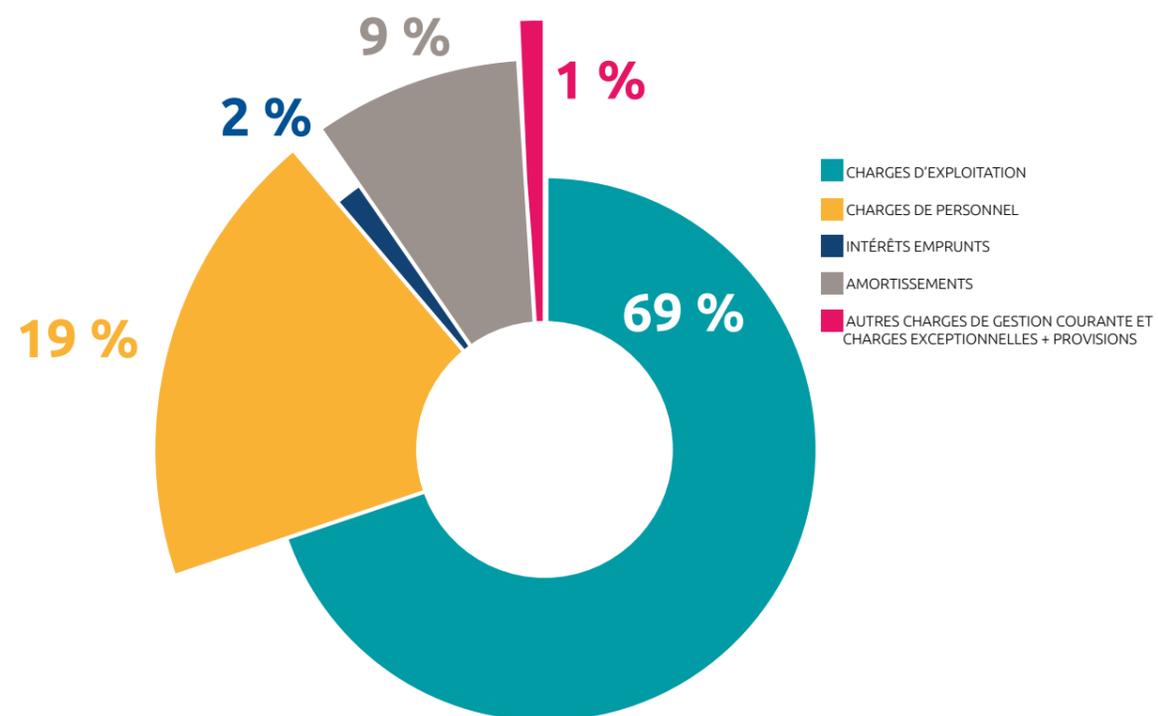
tion, pour un montant de 20,1 millions € HT. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 593 919 € HT.

Valor'Aisne étant assujetti à la TVA, tous les montants sont exprimés hors taxe.

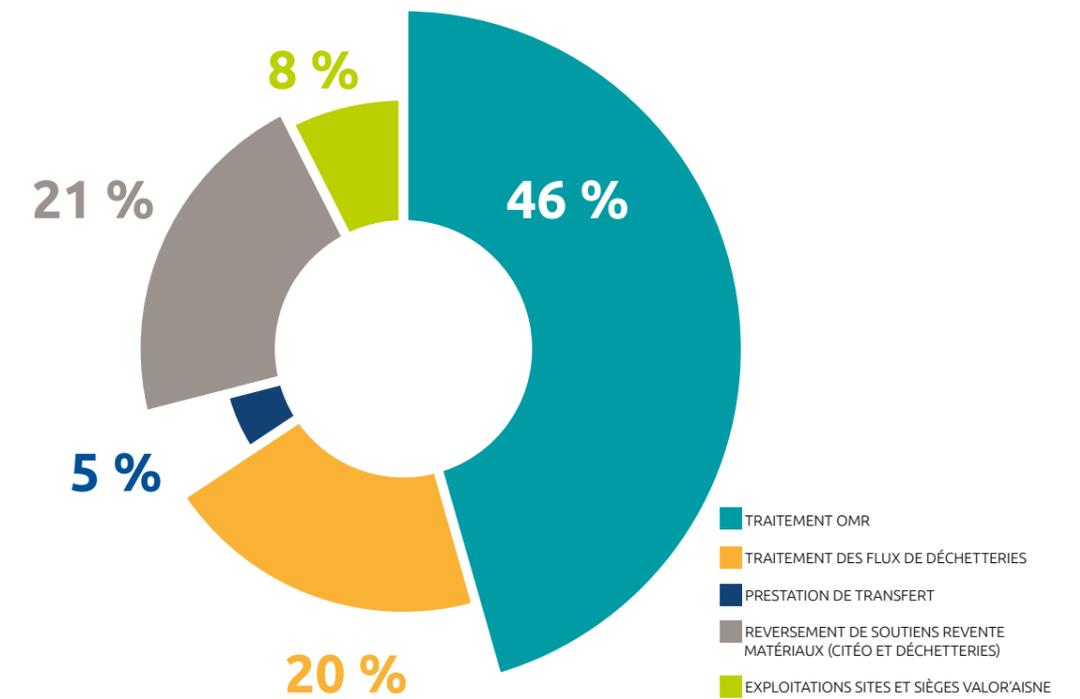
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN EUROS HT



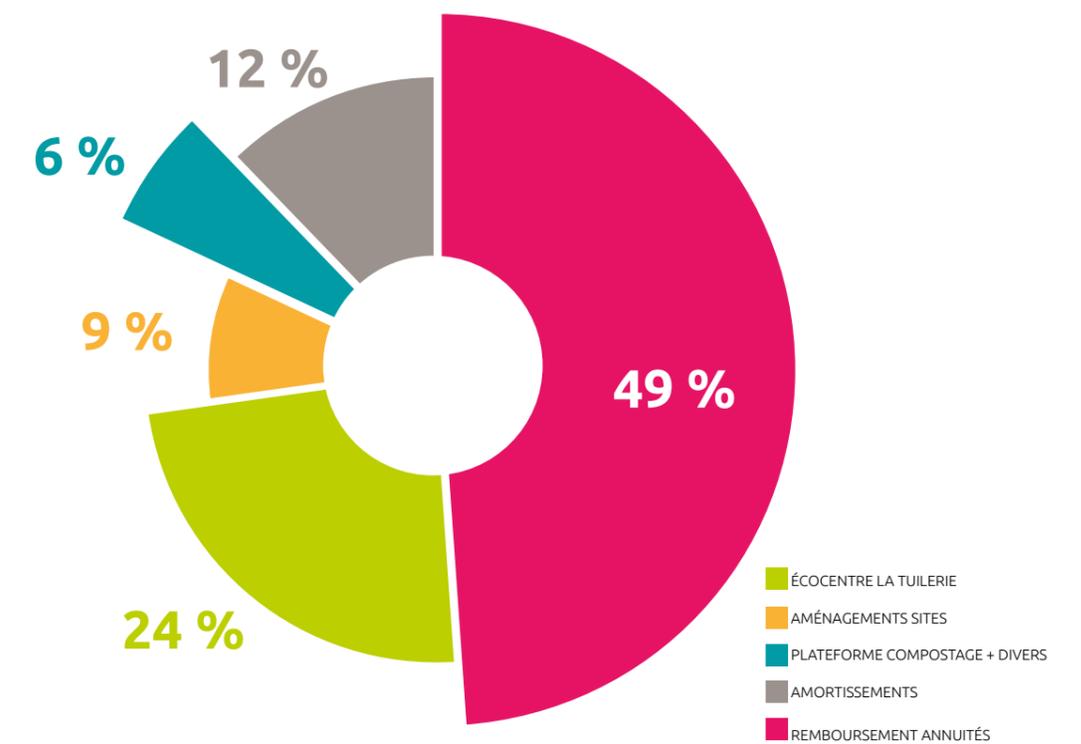
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



CHARGES D'EXPLOITATION 2020



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020



FINANCES

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32 941 208 € HT et les recettes d'investissement à 5 244 033 € HT. La principale source de financement du Syndicat est la contribution des collectivités adhérentes. Ces contributions représentent 72 % des recettes de fonctionnement de Valor'Aisne soit environ 23,6 millions € HT.

En 2020, le coût moyen de traitement des déchets par habitant est de 46,04 € HT (+2 % par rapport à 2019).

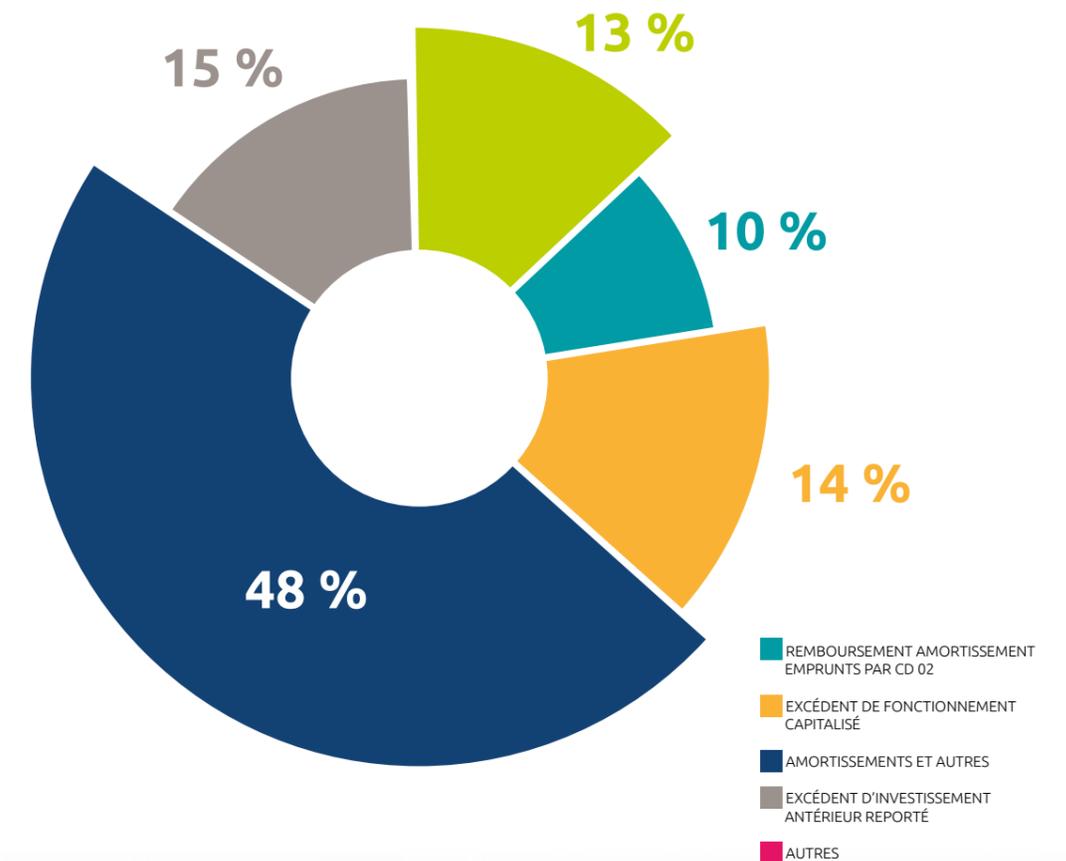
Mode de calcul de la contribution

La contribution à Valor'Aisne se calcule sur :

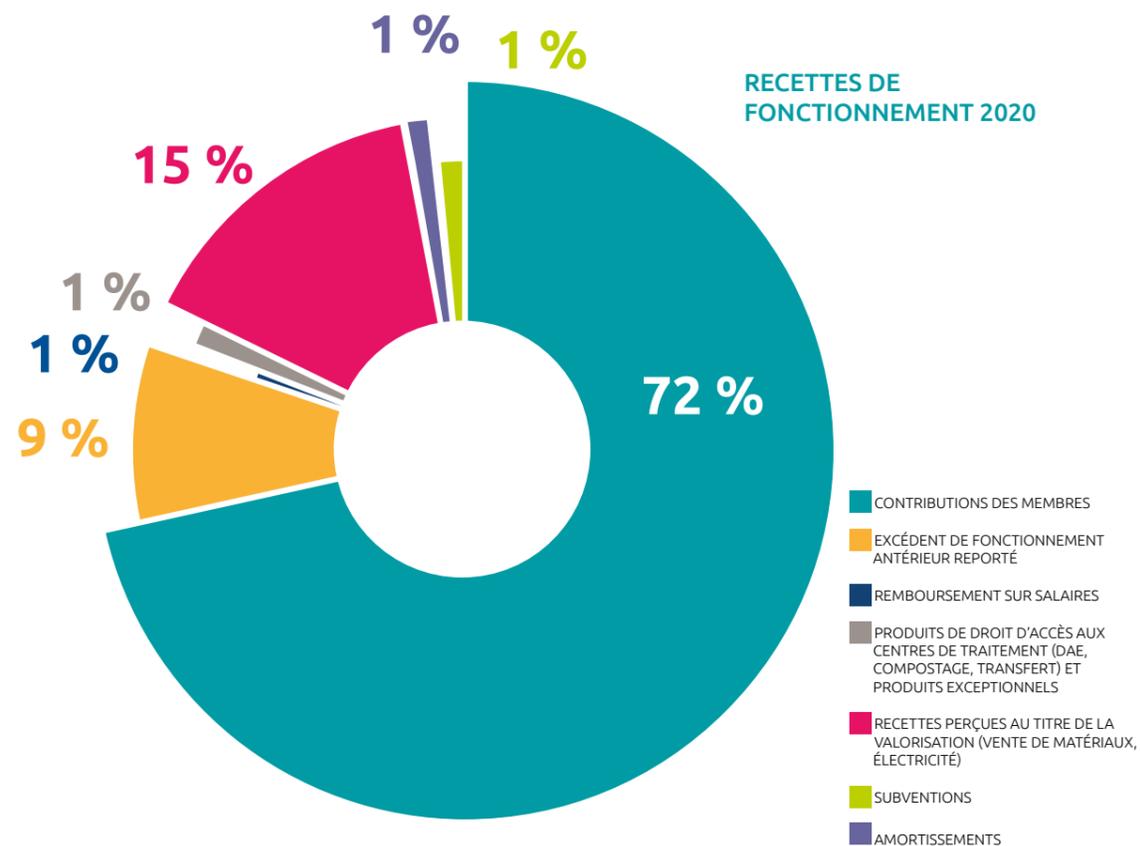
- un coût à l'habitant pour les dépenses de l'administration générale, de transfert, de tri et d'investissement
- un coût à la tonne pour les déchets éliminés (OMr, encombrants, refus de tri), les déchets verts de porte-à-porte et les déchets collectés en déchetterie.

Ce mode de calcul a pour objectif d'inciter les collectivités à réduire la quantité de déchets éliminés, en communiquant sur la prévention et le tri des déchets.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020





Valor
Aisne

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS
MÉNAGERS DE L'AISNE

Zone du Champ du Roy
3 rue Montaigne - CS 10667
02000 LAON

Tél. 03 23 23 78 20
Fax : 03 23 23 08 04

info@valoraisne.fr
www.valoraisne.fr

SIRET 250 208 790 000 98 - APE 3821Z